



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 55927

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la proposition du chef de l'État de laisser ouverts les lycées pendant les week-ends et les vacances scolaires, afin de faire des établissements des "lieux de vie". Il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment pourrait devenir effective cette réforme notamment en termes d'accueil, d'encadrement des jeunes et d'organisation des établissements scolaires.

Texte de la réponse

Les lycées ouvrent déjà leurs portes aux élèves en dehors du temps scolaire, notamment pendant les vacances scolaires et le samedi, afin d'offrir aux lycéens des accompagnements innovants. Ainsi, le « dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée » mis en place en août 2008, reconduit pour l'année scolaire 2009-2010, est déployé dans 200 lycées généraux et technologiques ou professionnels qui accueillent des élèves faisant face à des difficultés sociales et scolaires particulières. Les élèves peuvent bénéficier d'un accompagnement tout au long de l'année mais aussi de stages durant les vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été. Lors de la session de printemps 2009, près de 17 000 lycéens ont reçu un soutien adapté, soit 12 % des effectifs des établissements concernés. En août, les stages centrés sur les révisions des programmes et sur la préparation de l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les nouveaux bacheliers ont bénéficié à plus de 8 000 élèves. Tous les élèves de seconde, première et terminale peuvent bénéficier d'une pratique intensive de l'anglais dans le cadre de stages organisés pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été. À raison de trois heures par jour pendant cinq jours, les élèves sont répartis dans des groupes de compétences après une évaluation effectuée en début de stage. Ils s'adressent à l'ensemble des élèves, même ceux qui ne connaissent pas de difficulté, et revêtent un intérêt particulier pour ceux qui ne partent pas en séjour linguistique. Près de 8 000 élèves ont participé à ces stages pendant les vacances d'été. Ces stages sont encadrés par des enseignants volontaires, par des assistants d'anglais et des locuteurs natifs. L'opération « École ouverte » mise en oeuvre depuis 1991 essentiellement dans les collèges a mobilisé également, en 2008-2009, 84 lycées majoritairement situés en éducation prioritaire ou en zone urbaine sensible. Les élèves volontaires de ces établissements, pendant les vacances ainsi que les mercredis et samedis pendant l'année, bénéficient de multiples activités éducatives : scolaires, culturelles, sportives, de loisirs. Cette opération interministérielle est très appréciée des familles et très positive pour la vie des établissements. Gratuits pour les familles et laissés à leur libre choix, ces dispositifs sont complémentaires des enseignements dispensés pendant l'année. En cela, ils participent de la politique d'égalité des chances que conduit l'éducation nationale. Ils permettent en effet aux élèves les moins favorisés, ou à ceux qui rencontrent des difficultés, de mener une bonne année scolaire. L'image des établissements scolaires auprès des jeunes et des familles s'en trouve valorisée. La mise en oeuvre de ces dispositifs repose sur la mobilisation de la communauté éducative. L'accueil et le fonctionnement de l'établissement sont assurés par les personnels des collectivités territoriales. Les activités sont essentiellement encadrées par des enseignants, des assistants d'éducation et assistants pédagogiques. Pour certaines d'entre elles, il peut également être fait appel à des intervenants d'associations.

L'intérêt de ces dispositifs tant pour les jeunes et leurs parents que pour les établissements est démontré ; ils ont donc vocation à se développer face aux besoins des élèves et à la demande des familles. Comme énoncé dans les récentes déclarations du Président de la République sur la réforme des lycées, « le lycée n'est pas simplement le lieu où ils apprennent, c'est le lieu où ils vivent ».

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55927

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7338

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 6997